



Une nouvelle réunion sur les missions exercées par les collègues de catégorie C et B s'est tenue ce jour.

Cette étude confirme qu'environ 45 % des collègues de catégorie C sont identifiés comme exerçant des missions de niveau B.

Une quarantaine de SA exerce des missions soit de niveau A, soit tuilant sur la catégorie A.

Un projet de décret et un arrêté, prévoyant un plan de requalification dans le corps des SA sera soumis à l'avis du CTC du 25 juin.

Missions C et B

09 juin 2015

Ordre du jour

 Restitution de l'étude sur les missions des C et des B

**Annule et remplace
l'envoi du 10 juin 2015**

Missions C et B

L'identification de chacun des postes de catégorie C, B et A n'a pas été produite pour cette réunion, car il reste une harmonisation à faire pour qu'à métier et poste identique, le classement soit le même d'une DT ou DR à l'autre. Cette volonté d'œuvrer est saluée par le SNPA, car aujourd'hui nous constatons beaucoup de disparités.

Ce travail d'harmonisation est prévu pour le mois d'octobre prochain lors d'une réunion entre la DRH nationale et les chefs de services RH des territoires.

La liste des métiers concernés est la suivante.

Métier du poste	Métier du poste	Métier du poste
AG01 - acheteur	COM02 - maquettiste	RH09 - assistant de service social
AG02 - assistant commercial bois et vente	COM03 - responsable de communication	RH10 - gestionnaire RH de proximité
AG03 - assistant commercial et services	FP01 - comptable	RH11 - responsable SST
AG04 - assistant de direction	FP02 - comptable ordonnateur	TDD01 - chargé de gestion foncière
AG05 - assistant Etudes et Travaux	FP03 - régisseur	TDD02 - gestionnaire de concessions
AG06 - assistant forêt	LO01 - opérateur logistique	Chef des services généraux
AG07 - assistant	LO02 - gestionnaire de parc automobile et engins autoportés	chef de projet
AG08 - gestionnaire achats	RH01 - contrôleur de gestion sociale	Responsable d'exploitation
AG09 - gestionnaire de ressources documentaires	RH02 - gestionnaire de concours	Agent patrimonial
AG11 - responsable qualité	RH03 - gestionnaire de corps	Producteur
AG12 - approvisionneur	RH04 - gestionnaire de dispositifs sociaux	Administrateur de données
AJ01 - assistant juridique	RH05 - gestionnaire RH/Paye	Responsable SIG
BI01 - gestionnaire immobilier bâti	RH06 - gestionnaire de retraite	Géomaticien

CG01 - assistant budget - contrôle de gestion	RH07 - assistant de formation	AG14 - opérateur de données
COM01 - chargé de communication	RH08 - assistant de prévention	Administrateur informatique
		Spécialiste systèmes et réseaux
		Correspondant support informatique

Le MAAF semble accueillir favorablement la démarche de l'ONF. Un projet de décret et un arrêté seront soumis à l'avis du CTC du 25 juin prochain.

L'ONF envisage un plan sur 5 ans à compter de 2016 pour 36 postes annuellement.

L'accès au corps des SA se ferait pour 80% par liste d'aptitude et 20 % par examen professionnel.

Le SNPA demande aussi que soit accroché au prochain contrat d'objectifs, l'organisation d'un concours interne d'Attaché afin d'offrir une perspective de carrière aux SA.

Le SNPA n'acceptera que les SA soient totalement privés de perspectives de carrière.

Le SNPA agit sans cesse pour la défense des Gestionnaires administratifs et vous tiendra informé des futures évolutions